

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:200054-2013:TEXT:FR:HTML>

**B-Bruxelles: Services de publicité et de marketing
2013/S 117-200054**

Avis de marché

Services

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

SMALS

Avenue Fonsny 20

Point(s) de contact: SMALS

À l'attention de: Christophe Stoquart

1060 Bruxelles

BELGIQUE

Téléphone: +32 27875898

E-mail: smals-bb-001-009-2013@smals.be

Fax: +32 25111242

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre: SMALS est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'État dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

I.3) Activité principale

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:

Employer Branding, Recherche et Communication relatives au marché de l'emploi

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Services

Catégorie de services n° 13: Services de publicité

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Région Bruxelloise

Code NUTS BE100

II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) **Information sur l'accord-cadre**

Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre

Durée en années: 4

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**

Le présent marché concerne un accord cadre pour les prestations de services dans le cadre d'employer branding visant à travailler à la notoriété et à l'image de Smals.

Ce marché est divisé en 2 lots:

- lot 1: Recherche relative au marché de l'emploi
- lot 2: Employer branding et communication relative au marché de l'emploi

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

79340000, 79341100

II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

II.1.8) **Lots**

Division en lots: oui

Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

II.1.9) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

II.2.2) **Information sur les options**

Options: oui

description de ces options: La troisième et la quatrième année de l'accord-cadre sont optionnelles. Les conditions pour l'exercice de cette option sont reprises dans le cahier spécial des charges.

II.2.3) **Reconduction**

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Information sur les lots

Lot n°: 1

Intitulé: Recherche relative au marché de l'emploi

1) **Description succincte**

2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

79340000, 79341100

3) **Quantité ou étendue**

4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**

5) **Information complémentaire sur les lots**

Lot n°: 2

Intitulé: Employer branding et communication relative au marché de l'emploi

1) **Description succincte**

2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

79340000, 79341100

- 3) **Quantité ou étendue**
- 4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**
- 5) **Information complémentaire sur les lots**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

Voir cahier spécial des charges (non disponible à ce stade de la procédure)

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

Voir cahier spécial des charges (non disponible à ce stade de la procédure)

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

Voir cahier spécial des charges (non disponible à ce stade de la procédure)

III.1.4) Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: oui

description de ces conditions: Voir cahier spécial des charges (non disponible à ce stade de la procédure)

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat atteste sur l'honneur:

- qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes :

o qu'il est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, ou qu'il se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales ;

o qu'il a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

o qu'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

- qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 43bis de l'A.R. du 8.1.1996.

- qu'il a satisfait à ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat transmettra une déclaration concernant le chiffre d'affaires total de la société et son chiffre d'affaires pour les services demandés et ce pour les trois dernières années. L'adjudicateur attire l'attention des candidats, sur le fait que les deux types de chiffre d'affaires demandés doivent être communiqués et clairement séparés.

Un candidat peut, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Par lot, le candidat :

- Indiquera la liste des principaux services analogues effectués au cours des trois dernières années, indiquant :
 - le nom du projet,
 - leurs destinataires publics ou privés,
 - les coordonnées d'une personne de contact,
 - la date,
 - le montant,
 - la description du marché,
 - la description de l'exécution en pratique du marché,
 - la description des mesures prises pour garantir la qualité,
- une déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels en rapport avec le présent marché pendant au moment de la candidature.
- décrira l'infrastructure technique de sa société, des mesures qu'elle met en œuvre et les possibilités offertes permettant de garantir l'exécution du marché;

Un candidat peut, par lot, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s):

Par lot, les références doivent être en adéquation avec les services demandés.

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains types de procédures négociées) non

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier oui

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

Smals-BB-001.009/2013-EU-F02_0

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 23.7.2013 - 14:00

Documents payants: non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

23.7.2013 - 14:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français. néerlandais.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires**

L'autorité adjudicatrice impose dans le cadre du présent marché le recours aux moyens électroniques pour le dépôt des dossiers de candidatures.

Afin de remédier à certains aléas de la transmission, de la réception ou de l'ouverture des dossiers de candidatures introduits par des moyens électroniques, le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à introduire à la fois un dossier de candidature transmis par des moyens électroniques et, à titre de sauvegarde, une copie établie par des moyens électroniques ou sur support papier.

Si le candidat décide de remettre une copie de sauvegarde, il remettra celle-ci sous enveloppe fermée et portant très clairement la mention :

au recto :

"Dossier de candidature – HR Marketing - Ne pas ouvrir – copie de sauvegarde"

au verso :

le nom et l'adresse du candidat.

Cette copie ne peut être ouverte qu'en cas de défaillance lors de la transmission, la réception ou l'ouverture du dossier de candidature transmise par des moyens électroniques. Elle remplace dans ce cas définitivement le document transmis par des moyens électroniques.

Signature

Le dossier de candidature sera signé, à l'endroit prévu à cet effet par une personne habilitée à engager l'entreprise. La signature doit se faire par voie électronique et doit être conforme à l'article 81 quater, §1 de l'AR du 8 janvier 1996. Une signature manuscrite scannée n'est pas considérée comme une signature acceptable.

L'attention des candidats étrangers est attirée sur les modalités de signature de la candidature électronique et des délais y afférents (2 à 3 semaines) pour l'obtention d'un certificat par un acteur privé comme alternative à la signature digitale des documents au moyen de la carte e-ID belge.

En cas de non-respect de cet article, la candidature sera considérée comme substantiellement irrégulière.

Dans le cas de la remise d'une copie de sauvegarde sous format papier, la signature sera une signature originale et non une copie.

En cas de non-respect, la candidature sera considérée comme substantiellement irrégulière.

Dépôt des dossiers de candidatures

Avant leur ouverture, les dossiers de candidatures électroniques sont déposés via le site Internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be/> qui garantit pour le traitement de ce dépôt le respect des conditions de l'article 81 quater, §1 de l'AR du 8 janvier 1996.

En soumettant son dossier de candidature par la voie électronique, le candidat accepte que les données générées par le système de réception soient enregistrées.

Au besoin, les attestations demandées seront scannées afin de les joindre à le dossier de candidature.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet suivant :

<http://www.publicprocurement.be>

Ou (pour des aspects techniques) via le helpdesk e-procurement :

e.proc@publicprocurement.be

+32 27905200

Dans le cas où le candidat décide de transmettre une copie de sauvegarde, il enverra celle-ci par recommandé à :

SMALS

Avenue Fonsny 20 à B-1060 Bruxelles,
à l'attention de Monsieur C. Stoquart.

La copie de sauvegarde du dossier de candidature sera glissée dans une seconde enveloppe fermée reprenant l'adresse, le nom et l'adresse du candidat et la mention "Dossier de candidature - HR Marketing – copie de sauvegarde".

La copie de sauvegarde du dossier de candidature peut également être déposée à la réception de SMALS, rez-de-chaussée,

Avenue Fonsny 20 à B-1060 Bruxelles,
à l'attention de Monsieur C. Stoquart,
les jours ouvrables, entre 9:00 et 16:00,
contre remise d'un avis de réception.

Pour rappel, l'enveloppe qui contiendra le dossier de candidature sera fermée et portera très clairement la mention :

au recto :

"Dossier de candidature - HR Marketing - Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde"

au verso :

le nom et l'adresse du candidat.

Les dossiers de candidatures doivent parvenir à l'autorité adjudicatrice le 23.7.2013 à 14:00 au plus tard.

Afin de faciliter l'accès au marché, les candidats peuvent obtenir un dossier de candidature type en téléchargeant et cliquant le document qui se trouve dans la rubrique 'Documents' dans l'avis de marché de ce marché et en envoyant une demande par courrier électronique à l'adresse Smals-BB-001-009-2013@Smals.be.

Smals a entamé cette procédure de marchés publics afin de placer ce marché pour son propre besoin.

Néanmoins, en tant qu'autorité adjudicatrice, Smals agit, pour ce marché, comme centrale de marchés au sens de l'article 2, 4° de la loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services du 15/06/2006 et ce, vis-à-vis de toutes les autorités adjudicatrices fédérales de droit public, de Smals ainsi que des membres (et des membres des membres) de Smals (actuels et futurs).

Pour relever de la notion d'autorité adjudicatrice fédérale de droit public, une autorité doit :

- être une autorité adjudicatrice, c'est-à-dire une autorité dont les accords qu'elle conclut avec des tiers pour l'acquisition de travaux, de fournitures ou de services tombent en principe dans le champ d'application de la législation des marchés publics (loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics) ;
- être une autorité adjudicatrice de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice créée par ou en vertu d'une législation particulière ;
- être une autorité adjudicatrice fédérale de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice de droit public créée par ou en vertu d'une législation fédérale particulière.

Un aperçu des autorités adjudicatrices qui sont membres de Smals est disponible sur le site www.smals.be. La remise d'une offre implique l'accord du candidat/soumissionnaire quant à la possibilité pour les autorités adjudicatrices susmentionnés de placer, en cas d'attribution, des marchés fondés sur cet accord-cadre auprès de ce dernier.

Dans tous les cas et à l'égard de tous les intéressés, la responsabilité de Smals se limite exclusivement à l'exécution correcte d'une procédure de marchés publics et, le cas échéant, à la décision d'attribution prise par elle.

Les éventuels marchés fondés sur cet accord-cadre qui, conformément à ce qui est décrit ci-dessus, seront placés directement par un tiers (c'est-à-dire une autre autorité adjudicatrice que Smals) auprès d'un soumissionnaire choisi, seront placés et exécutés selon les mêmes modalités que celles applicables aux marchés fondés sur cet accord-cadre, placés par Smals.

Cela vaut sans préjudice des modalités qui peuvent être adaptées par le tiers, exclusivement à cause des conséquences pratiques du placement par ce tiers et de l'exécution pour ce tiers (Ex. : la place de la livraison, la personne en charge du contrôle, ...).

Afin de permettre à Smals de prendre connaissance de l'application de cette disposition, le soumissionnaire choisi transmettra à Smals, à la fin de chaque trimestre, un récapitulatif des marchés fondés sur cet accord-cadre passés directement par des tiers.

Ce récapitulatif reprendra l'identité du donneur d'ordre, l'objet du marché fondé sur cet accord-cadre, le montant de la commande et la date de livraison.

Le soumissionnaire choisi accordera sa collaboration à chaque demande d'information complémentaire émanant de Smals et concernant ces marchés fondés sur l'accord-cadre.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

14.6.2013